



Fond de détresse Dortmund 2023

Le fonds de détresse Dortmund 2023, financé par le pacte de renforcement de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (NRW) « Ensemble contre la pauvreté », est destiné à atténuer les situations de détresse existentielle causées par l'augmentation des prix de l'énergie et du coût de la vie en général. Les ménages privés de Dortmund disposant de peu de revenus et qui ne sont pas suffisamment protégés contre l'inflation et ses conséquences par les systèmes de sécurité sociale sont aidés de manière non bureaucratique.

À quoi sert le fonds ?

Une prise en charge peut être accordée concernant les créances issues des factures annuelles d'énergie des ménages. Sont éligibles les factures d'électricité annuelles dues en 2023, si la demande est introduite en 2023. Les comptes annuels dont les créances sont inférieures à 50 euros sont généralement payables sur les ressources propres et ne peuvent donc pas être pris en compte. Les factures annuelles de chauffage sont prises en compte dans le calcul de consommation selon les livres II et XII du code de la sécurité sociale, pour augmenter la demande. Dans ce cas, on peut s'adresser au Jobcenter ou au service social — le fonds ne doit pas intervenir pour cela.

Une contribution du fonds peut également être envisagée si, en raison de la situation de crise actuelle, les ressources ne peuvent pas être réunies pour remplacer un appareil ménager nécessaire (par exemple, machine à laver, cuisinière). Une aide peut également être accordée pour d'autres achats urgents ou pour des situations de détresse existentielle pour lesquelles aucune autre aide n'est disponible (par exemple pour une paire de lunettes nécessaire). Les centres de conseil décident au cas par cas.

Qui peut bénéficier d'une aide ?

L'une des conditions suivantes doit être remplie :

- Perception de prestations en vertu du deuxième ou douzième livre du code de la sécurité sociale ou de la loi sur les prestations pour demandeurs d'asile (sans les bénéficiaires de prestations de base selon l'art. 3, pour lesquels l'électricité ou les compléments d'équipement du ménage sont accordés par l'organisme de prestations à titre d'aide) ou d'une allocation de logement, allocations selon la loi fédérale sur la promotion de la formation, d'une allocation de formation professionnelle, allocation pour enfant.

Ou :

- Les revenus du ménage ne dépassent pas les limites suivantes :

Ménage d'une personne	1 300 euros net par mois
Ménage de deux personnes	2 000 euros net par mois
Ménage de trois personnes	2 600 euros net par mois
Ménage de quatre personnes	3 200 euros net par mois
Pour chaque personne supplémentaire :	500 euros

Il ne peut y avoir plus de 1 000 euros de ressources disponibles par membre du ménage.

Quand et où peut-on demander de l'aide ?

L'aide du fonds peut être demandée d'ici la fin de l'année auprès des centres de conseil social suivants :

Centre de conseil	Adresse	Heures de consultation pour les demandes de fonds
Conseil social de la Diakonie	Arndtstr. 16 44135 Dortmund	Sur rendez-vous 0152 34635652 sozialberatung@diakoniedortmund.de
Conseil social spécialisé Bernhard-März-Haus	Osterlandwehr 12-14 44145 Dortmund	Mercredi, de 9 h à 11 h 72601400 bmh@caritas-dortmund.de
Bureau consultatif de la protection sociale du travail	Leopoldstr. 16-20 44147 Dortmund	Sur rendez-vous 812124 beratung-arbeit@awo-dortmund.de
SkF Hörde Conseil social général	Niederhofener Str. 52 44263 Dortmund	Sur rendez-vous 42579960 anmeldung@skf-hoerde.de

Les aides peuvent être demandées dans le cadre d'un entretien personnel — en cas de difficultés, il est demandé de prendre contact par téléphone afin de trouver une solution individuelle. Une pièce d'identité et un justificatif de revenus du ménage sont requis lors de l'entretien. Si une aide est demandée pour les factures d'électricité annuelles du ménage, les documents de facturation du fournisseur d'énergie doivent être apportés. Le montant accordé est versé directement au fournisseur d'énergie concerné.